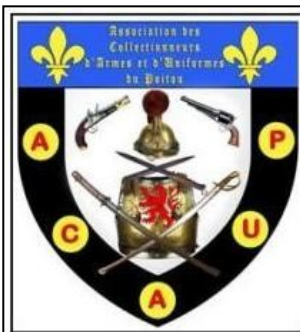
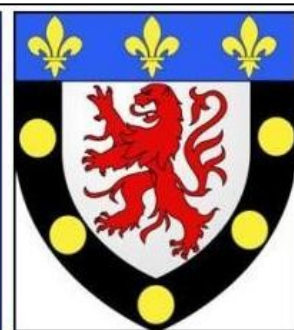




Association des Collectionneurs d'Armes et d'Uniformes du Poitou

Siège social : ACAUP 35 rue des Joncs POITIERS 86000



NEUVILLE DE POITOU

Madame, Monsieur,

*Merci de l'intérêt que vous portez à notre 1ère bourse militaria qui se déroulera le
dimanche 24 mai 2026*

Au sein de l'espace Jean Dousset à NEUVILLE DE POITOU

de 8h30 à 17h00

Vous trouverez dans ce dossier tous les documents pour vous inscrire dans les meilleurs délais sachant que nous ne pourrions peut-être pas satisfaire toutes les demandes.

Nous vous conseillons à réception de ce dossier, de nous faire parvenir tous les documents le plus rapidement possible, pour que nous puissions prendre en considération votre demande.

Votre dossier accepté vous sera confirmé.

LE DOSSIER CONTIENT LES DOCUMENTS CI-DESSOUS :

- ***Conditions d'admission et règlement intérieur de l'ACAUP***
- ***Bulletin d'inscription pour les professionnels***
- ***Bulletin d'inscription pour les particuliers (non professionnels)***

DOSSIERS D'INSCRIPTION A ADRESSER COMPLET A:

ACAUP

35 rue des joncs

86000 POITIERS

En attendant le plaisir de se retrouver le 24 mai 2026.

Bien cordialement, le bureau de l'ACAUP

Espace Jean DOUSSET, 9 rue de la jeunesse 86170 Neuville de Poitou

CONDITIONS D'ADMISSION ET REGLEMENT INTERIEUR

DIMANCHE 24 mai 2026

de 8h30 à 17h00 pour le public

Sous réserve de présenter une pièce d'identité, vous aurez la possibilité d'occuper votre stand le samedi 23 mai en milieu d'après-midi et jusqu'à 19 h 30 et le dimanche 24 mai 2026 à partir de 6h30 heures pour y déposer vos affaires

- Le gardiennage de nuit et la sécurité incendie seront assurés durant la nuit du 23 au 24.
- Pour les conditions de réservation, voir le « BULLETIN D'INSCRIPTION » Professionnel ou Particulier.
- Surface d'environ 950 m2, locaux couverts et chauffés si besoin, 250 mètres environ de tables sont mis à la disposition des exposants
- Parc à voitures disponible.
- Parking visiteurs gratuit. Restauration et bar assurés sur place par la buvette du Poilu le dimanche 24 mai 2026.
- Cette première manifestation est mentionnée dans la presse spécialisée, les radios locales, les réseaux sociaux.

1 – Commerçants patentés :

Les exposants patentés DEVRONT IMPERATIVEMENT NOUS FOURNIR UNE COPIE DE LEUR KBIS DE MOINS DE 3 MOIS (ou photocopie datée et signée certifiant qu'aucune modification n'y a été apportée) ainsi que la photocopie d'une pièce d'identité portant une photographie tant pour responsable du stand que pour les aides.

Les exposants professionnels ne peuvent pas exposer des armes ou éléments d'armes de la cat C ou D (a,b,c,h,i,j,j bis et hbis).

– Les désirs et souhaits particuliers des exposants seront pris en considération dans la mesure du possible et **dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription.**

– Impératif : les inscriptions doivent parvenir **au plus tard le 8 mai 2026**. Passé ce délai, les places seront attribuées en fonction des disponibilités.

Aucune autre entrée que l'exposant et ses aides reconnus et identifiés n'est admise avant l'ouverture officielle de la bourse.

2 – Exposants particuliers (non-professionnels) :

Les exposants particuliers ne peuvent pas exposer des armes ou éléments d'armes de la cat C ou D (a,b,c,h,i,j,j bis et hbis) et ne peuvent pas participer à plus de deux manifestation par an.

3 – Sur le stand lui-même :

Nous vous demandons de ne modifier en aucune manière la disposition des tables telle que vous en prenez possession. Vous occupez tout votre linéaire, mais nous vous demandons de ne pas édifier sur les plateaux des « cathédrales instables ». Des présentoirs légers sont acceptés dessus (hauteur maximale 1 mètre).

Vous vous engagez à vérifier la stabilisation de vos tables par le blocage des compas d'ouverture ; et à ne pas les surcharger par un poids excessif induisant un fléchissement des plateaux d'exposition. **En cas de non respect et d'incident vous serez les seuls responsables.**

Bien entendu, vous avez la possibilité d'apporter une table de camping pour y déposer vos affaires personnelles.

4 – Concernant les fonds derrière les stands :

L'ACAUP vous loue, en fonction de l'ordre de rapidité de vos réponses et des disponibilités, des fonds métal pour agrémenter votre stand.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous souhaitons une agréable bourse.

A.C.A.U.P.

35 rue des Joncs

86 000 POITIERS

Tel: 09 64 28 65 39

✉: a.c.a.u.p@orange.fr

www.acaup.net

REGLEMENT INTERIEUR

Art. 1 - Sont réputés exposants, les personnes morales ou physiques dont le bulletin d'inscription est parvenu aux organisateurs accompagné du règlement total des droits d'occupation.

Art. 2 - Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre et la moralité de cette manifestation. Ceci sans qu'il puisse être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte.

Cet article s'applique également aux visiteurs.

Art. 3 - Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls, notamment le vol, le bris de glace et toute autre détérioration volontaire ou non. La présentation de ces objets doit être conforme à la réglementation en vigueur et les exposants s'y engagent.

Art. 4 - Ne pas clouer ni accrocher des matériels aux murs, portes, fenêtres et charpentes. Les armes devront être enchaînées sur les stands (vous munir de câbles et cadenas).

Art. 5 - Les exposants s'engagent à se conformer à la législation actuelle et de ne pas exposer des objets pouvant choquer les convictions des visiteurs, notamment en ce qui concerne les objets nazis en application de l'Art- R645-1

Article R645-1

Loi sur le port ou de l'exhibition d'uniformes, insignes ou emblèmes rappelant ceux d'organisations ou de personnes responsables de crimes contre l'humanité.

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait, sauf pour les besoins d'un film, d'un spectacle ou d'une exposition comportant une évocation historique, de porter ou d'exhiber en public un uniforme, un insigne ou un emblème rappelant les uniformes, les insignes ou les emblèmes qui ont été portés ou exhibés soit par les membres d'une organisation déclarée criminelle en application de l'article 9 du statut du tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945, soit par une personne reconnue coupable par une juridiction française ou internationale d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité prévus par les articles 211-1 à 212-3 ou mentionnés par la loi n° 64-1326 du 26 décembre 1964.

Art. 6 **Aucun remballage ne sera toléré avant la fermeture de la bourse au public, c'est-à-dire le dimanche 24 mai 2026 à 17h00 heures !**

Art. 7 - Le présent règlement pourra être modifié en fonction des demandes des autorités ou de la modification de la législation.

Art. 8- Pour éviter toute erreur concernant les répliques, les copies et les reproductions, les exposants s'engagent à les mentionner comme telles d'une manière claire, parfaitement visible du public.

Art. 9 - L'association décline toute responsabilité (dont financières, autres que le remboursement du chèque initial de réservation), quant à l'annulation de la bourse.

Art. 10 - Les exposants sont tenus d'indiquer sur chaque article à vendre et de façon visible le prix demandé conformément à la législation en vigueur.



BULLETIN D'INSCRIPTION PROFESSIONNELLS

1^{ère} Bourse Militaria de NEUVILLE DE POITOU

Dimanche 24 mai 2026

Toutes les cases sans exception doivent être remplies en lettres majuscules.
L'inscription ne sera définitive que lorsque votre dossier complet (accompagné de votre règlement global) sera parvenu à : ACAUP 35 rue des jones 86000 POITIERS

www.acaup.net

EXPOSANT RESPONSABLE DU STAND	REPRÉSENTANT LÉGAL
NOM :	RAISON SOCIALE :
PRÉNOM :	FORME (Sarl, SA, SNC) :
Tél. :	N° d'inscription (RC,RCS,RM) : N°Agrément pour vente d'armes:
Email :	Lieu d'enregistrement :
Mobile :	Nom : Prénom :
ADRESSE :	

NEUVILLE DE POITOU

RÈGLES D'ADMISSION IMPÉRATIVES POUR LES AIDES **NOM - PRÉNOM** et **PHOTO** d'identité

1 Aide : jusqu'à 4 m	Nom :	Prénom :
2 Aides : pour 5 à 8 m	Noms :	Prénoms :
3 Aides : pour 9 m et plus	Noms :	Prénoms :

JE RÉSERVE À L'ACAUP au minimum 2 mètres soit :

TABLE le mètre linéaire	10 €	X	=	€
FOND métallique 2 vantaux	10 €	X	=	€
Branchement électrique Prix = 10 €				€

TOTAL GÉNÉRAL T.T.C. = €

Délivrance d'un reçu (entourez votre réponse).

OUI NON

**Documents
obligatoires
à fournir**

- Extrait du KBIS ou certificat d'inscription en préfecture (ou photocopie) de moins de 3 mois DATÉ et SIGNÉ avec mention manuscrite : « *Je certifie sur l'honneur que le présent document n'a subi aucune modification depuis son édition* ».
- Pièce d'identité recto verso du représentant légal et des aides (photocopie).
- Carte de commerçant recto verso (photocopie).
- Attestation d' Assurance RESPONSABILITE CIVILE.

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions d'admission et du règlement intérieur de l'ACAUP ainsi que de la législation sur les armes en vigueur. Je m'engage à respecter ces dernières. Tout manquement à l'un de ces engagements, pourra entraîner le contrevenant à des poursuites. Les exposants reconnaissent dégager l'association de toute responsabilité en cas d'annulation de la manifestation pour quelque raison que se soit, sans pouvoir prétendre à indemnisation.

OBLIGATOIRE MENTION MANUSCRITE : SIGNATURE DATE CACHET PROFESSIONNEL



BULLETIN D'INSCRIPTION

POUR LES PARTICULIERS UNIQUEMENT

1^{ère} Bourse Militaria de NEUVILLE DE POITOU

Dimanche 24 mai 2026

www.acaup.net

Toutes les cases sans exception doivent être remplies en lettres majuscules.
L'inscription ne sera définitive que lorsque votre dossier complet (accompagné de votre règlement global) sera parvenu à l'adresse : ACAUP 35 rue des juncs 86000 POITIERS

EXPOSANT RESPONSABLE DU STAND	Date et lieu de votre dernière participation ↓
NOM :	
PRÉNOM :	
☎ Tél. :	
💻 Email :	
☎ Mobile :	
ADRESSE :	

NEUVILLE DE POITOU

RÈGLES D'ADMISSION IMPÉRATIVES POUR LES AIDES : **NOM - PRÉNOM** et **PHOTO** d'identité

1 Aide jusqu'à 4 m	Nom :	Prénom :
2 Aides: pour 5 à 8 m	Noms :	Prénoms:
3 Aides: pour 9 m et plus	Noms :	Prénoms:

JE RÉSERVE À L'ACAUP au minimum 2 mètres soit :

TABLE le mètre linéaire	10 €	X	=	€
FOND métallique 2 vantaux	10 €	X	=	€
Branchement électrique Prix = 10 €				€

TOTAL GÉNÉRAL T.T.C. = €

Délivrance d'un reçu (entourez votre réponse).

OUI NON

Documents obligatoires

- Pièce d'identité recto verso (photocopie) ainsi que pour vos aides.
- Attestation d'Assurance **RESPONSABILITE CIVILE**.

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions d'admission et du règlement intérieur de l'ACAUP ainsi que de la législation sur les armes en vigueur. Je m'engage à respecter ces dernières. Tout manquement à l'un de ces engagements, pourra entraîner le contrevenant à des poursuites. Les exposants reconnaissent dégager l'association de toute responsabilité en cas d'annulation de la manifestation pour quelque raison que ce soit, sans pouvoir prétendre à indemnisation. De plus je reconnais ne pas participer à plus de deux manifestations par an.

OBLIGATOIRE :
Mention manuscrite
Lu et approuvé.

Signature

Date